



ASSOCIATION BANANIÈRE DU CAMEROUN



APPEL D'OFFRES N°013/AOF/ASS/2017

FOURNITURE DES EQUIPEMENTS DE MANUTENTION VERTICALE ET HORIZONTALE AU TERMINAL MIXTE FRUITIER DU PORT AUTONOME DE DOUALA CAMEROUN-AFRIQUE CENTRALE

1. Référence de la publication

Appel d'offres n° 013/AOF/ASS/2017

<http://www.assobacam.com> choisir la rubrique appel d'offres

2. Procédure

Ouverte

3. Intitulé du programme

Mesures d'Accompagnement aux pays ACP fournisseurs de Bananes (MAB) :
Modernisation du Terminal Mixte Fruitier au Port Autonome de Douala.

4. Financement

Convention BAN/2014/346-448

5. Pouvoir adjudicateur

Association Bananière du Cameroun (ASSOBACAM)

IMMEUBLE SCI face CRTV 2^{ème} étage BONANJO

BP 1360 DOUALACAMEROUN

SPÉCIFICATIONS DU MARCHÉ

6. Description du marché

Dans le cadre des mesures d'accompagnement de la banane, l'Union européenne a accordé une subvention à l'ASSOBACAM pour financer la modernisation du Terminal Mixte Fruitier au port de Douala.

Il s'agit de doter le terminal rénové d'équipements de manutention verticale et horizontale. L'entrepreneur ou le Groupement d'entreprises devra réaliser la fourniture, la mise en service, l'entretien/service après-vente et la formation des opérateurs des équipements livrés.

7. Nombre et intitulé des lots

Le marché est composé de trois (5) lots restants :

Lot 2 : TRACTEURS PORTUAIRES :

*Association régie par la loi 90/053 du 19 décembre 1990
BP 1 360 Douala – Tél : +(237)33 43 80 10 Fax : +(237)33 43 80 09
email : assobacam.douala@yahoo.fr*

- Trois (3) tracteurs portuaires RORO 4X2 avec scelllette hydraulique 2''1/2;

Lot 4 : RAMPES MOBILES CNTR :

- Dix(10) Rampes Mobiles CNTR ;

Lot 5 : NACELLES MOBILES, MONITORING :

- Trois (3) nacelles mobiles, Monitoring.

NB : pour chaque lot, le fournisseur devra proposer des pièces de remplacement et les outillages spécifiques y compris les pièces d'usure pour une durée estimée à 3 ans, un contrat d'entretien/service après-vente et une formation d'une à deux semaines pour les utilisateurs.

CONDITIONS DE PARTICIPATION

8. Eligibilité

La participation au marché est ouverte à égalité de conditions à toutes les personnes physiques et morales participant individuellement ou dans le cadre d'un groupement (consortium) de soumissionnaires, qui sont établies dans un Etat membre de l'Union européenne, dans un Etat ACP, ou dans un pays ou territoire des régions couvertes et/ou autorisées par les instruments spécifiques applicables au programme d'aide au titre duquel le programme est financé (voir également le point 23 ci-après).

Tous les biens fournis dans le cadre du présent marché doivent être originaire de ces pays.

9. Situations d'exclusion

Les soumissionnaires doivent fournir une déclaration signée, incluse au formulaire de soumission pour un contrat de travaux, selon laquelle ils ne se trouvent dans aucune des situations énumérées au point 2.3.3 du Guide pratique des procédures contractuelles dans le cadre des actions extérieures de l'UE.

10. Nombre d'offres

Les soumissionnaires peuvent soumettre seulement une offre par lot. Les offres ne portant que sur une partie d'un lot ne seront pas prises en considération. Tout soumissionnaire peut indiquer dans son offre qu'il consentira une remise au cas où son offre serait retenue pour plusieurs lots.

Les soumissionnaires peuvent soumettre une offre pour une variante en plus de leur offre pour les travaux requis dans le dossier d'appel d'offres.

11. Garantie de soumission

Chaque offre sera accompagnée d'une caution de soumission représentant les montants suivants par lot :

Lot	Libellé	Caution (Euros)
2	Trois tracteurs portuaires	7 775
4	Dix Rampes Mobiles CNTR	3 964

Cette garantie sera restituée aux soumissionnaires non retenus une fois que l'appel d'offres aura été mené à terme, et à l'attributaire ou aux attributaires après la signature du contrat par toutes les parties. Cette garantie sera utilisée si le soumissionnaire n'honore pas toutes les obligations stipulées dans l'appel d'offres.

12. Garantie de bonne exécution

Il sera demandé à l'attributaire de fournir une garantie de bonne exécution égale à 10% de la valeur du marché à la signature du contrat. Cette garantie doit être fournie avec le contrat contresigné dans un délai de 30 jours à compter de la notification du contrat signé à l'attributaire par le pouvoir adjudicateur. Si l'attributaire ne fournit pas la garantie requise dans le délai imparti, le contrat sera frappé de nullité ; un nouveau contrat pourra être établi et adressé au soumissionnaire ayant présenté la deuxième offre conforme la moins disante.

13. Réunion d'information et/ou de visite du site

Pas de visite ni de réunion d'information prévue.

14. Validité des offres

Les offres sont valables pendant une période de 90 jours à compter de la date limite de remise des offres.

15. Période de mise en œuvre des tâches

Les fournitures seront exécutées sur une période de 12 mois à compter de la date de signature des contrats.

Des pénalités de retard en cas de dépassement des délais peuvent être incluses dans le contrat.

CRITÈRES D'ATTRIBUTION

16. Critères de sélection

Les critères de sélections suivants seront applicables aux soumissionnaires. Dans le cas où l'offre est soumise par un consortium, ces critères seront d'application au consortium dans son ensemble, sauf disposition contraire. Les critères de sélection ne seront appliqués ni aux personnes physiques ni aux sociétés unipersonnelles faisant office de sous-traitants :

1) Capacité économique et financière du soumissionnaire (basé sur le point 3 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). Au cas où le soumissionnaire est un organisme public, des informations équivalentes devront être soumises. La période de référence correspondra aux trois derniers exercices clos.

2) Capacité professionnelle du soumissionnaire (basée sur les points 4 et 5 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). La période de référence correspondra aux trois derniers exercices clos.

3) Capacité technique du soumissionnaire (basée sur les points 5 et 6 du formulaire de soumission pour l'appel d'offres fournitures). La période de référence correspondra aux trois derniers exercices clos.

Cela signifie que le(s) marché(s) au(x)quel(s) le soumissionnaire se réfère pourrai(en)t avoir commencé ou avoir été achevé(s) à n'importe quel moment durant la période indiquée, mais ne doit/doivent pas nécessairement avoir commencé et avoir été achevé(s) durant cette période, ni avoir été exécuté(s) pendant l'intégralité de ladite période. Le soumissionnaire peut se référer soit à des projets achevés pendant la période de référence (même si le projet a démarré avant cette période) ou à des projets qui ne sont pas encore achevés. Dans le premier cas, le projet sera pris en compte dans sa totalité à condition de prouver qu'il a été réalisé convenablement (déclaration du pouvoir adjudicateur compétent, acceptation définitive). Dans le cas d'un projet en cours de réalisation, seule la portion convenablement réalisée pendant la période de référence sera prise en considération à condition d'apporter la preuve adéquate et de détailler la valeur de cette portion convenablement réalisée.

Un opérateur économique peut, le cas échéant et pour un marché déterminé, faire valoir les capacités d'autres entités, quelle que soit la nature juridique des liens existant entre lui-même et ces entités. À titre d'exemple, le pouvoir adjudicateur pourrait considérer cela inapproprié lorsque l'offre repose en majeure partie sur les capacités d'autre(s) entité(s) ou y fait appel pour des critères clefs. Si l'offre fait valoir les capacités d'autres entités, elle doit dans ce cas prouver au pouvoir adjudicateur qu'il disposera des moyens nécessaires pour l'exécution du marché, par exemple par la production de l'engagement de ces entités de les mettre à sa disposition. Ces entités, par exemple la société mère de l'opérateur économique, devront respecter les mêmes règles d'éligibilité et notamment de nationalité, que l'opérateur économique en question. En outre les informations relatives à cette/ces entité(s) tierce(s) pour les critères de sélection pertinents devront être reprises dans un document séparé. Les preuves de leur capacité devront également être fournies lorsque le pouvoir adjudicateur en fait la demande.

En ce qui concerne les critères techniques et professionnels, un soumissionnaire ne peut avoir recours aux capacités d'autres entités que lorsque ces dernières effectuent les tâches pour lesquelles ces capacités sont requises.

En ce qui concerne les critères économiques et financiers, les entités aux capacités desquelles le soumissionnaire a recours deviennent juridiquement responsables, conjointement et solidairement, pour l'exécution du contrat.

17. Critères d'attribution

Le seul critère d'attribution sera le prix. Le contrat sera attribué à l'offre reconnue conforme la moins disante. [ou, le cas échéant, après autorisation préalable, le meilleur rapport qualité/prix, qui est une combinaison de la qualité et du prix].

SOUMETTRE UNE OFFRE

18. Comment obtenir le dossier d'appel d'offres ?

Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu auprès de l'ASSOBACAM.

Les offres doivent être rédigées uniquement au moyen du formulaire type de soumission pour un marché de fournitures inclus dans le dossier d'appel d'offres, dont les dispositions et la présentation doivent être strictement respectées.

Toute question concernant le présent appel d'offres doit être adressée par écrit à (avec mention de la référence de publication indiquée au point 1) au plus tard le 4 juillet 2017 au pouvoir adjudicateur à 12h30 soit 21 jours avant la date limite de remise des offres.

Des éventuels éclaircissements ou des changements mineurs au dossier d'appel d'offres seront publiés le 14 juillet 2017 soit au plus tard 11 jours avant la date limite de soumission des offres.

19. Date limite de soumission des offres

Les offres doivent être déposées au plus tard le 25 juillet 2017 dans les locaux de l'ASSOBACAM à l'adresse suivante :

Association Bananière du Cameroun (ASSOBACAM)

IMMEUBLE SCI face CRTV 2^{ème} étage BONANJO

BP 1360 DOUALACAMEROUN

Elles doivent être transmises sous enveloppe fermée portant la mention :

« APPEL D'OFFRES POUR LA MODERNISATION DU TERMINAL FRUITIER,
FOURNITURES DES EQUIPEMENTS DE MANUTENTION VERTICALE ET HORIZONTALE
LOT N°..... »

A N'OUVRIR QU'EN SEANCE DE DEPOUILLEMENT

Le pouvoir adjudicateur ne prendra pas en considération les offres reçues après la date limite.

20. Séance d'ouverture des offres

L'ouverture des plis aura lieu le mardi 2 août 2017 à 14h30 dans la salle de conférences de l'ASSOBACAM sise à Bonanjo Douala face Radio Douala en présence des soumissionnaires.

21. Langue de la procédure

Toutes les communications par écrit pour cette procédure d'appel d'offres et ce marché doivent être faites en français ou en anglais.

Avertissement :

La publication de cet avis d'appel d'offres n'engage nullement le pouvoir adjudicateur à mettre en œuvre les projets annoncés (cf. Article 26 des Instructions aux soumissionnaires).